

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/8329
8 janvier 1968
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 8 JANVIER 1968, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL
DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT D'ISRAEL

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur d'appeler de toute urgence votre attention sur les faits suivants :

Ce matin, vers 10 heures, heure locale, les forces jordaniennes ont ouvert le feu, à partir de la rive orientale du Jourdain, sur des travailleurs civils, près du village de Kfar Ruppin. Un civil a été blessé.

A 13 heures, les forces armées jordaniennes ont ouvert le feu sur des travailleurs civils du Fonds national juif qui effectuaient des travaux de mise en valeur des terres dans la vallée du Jourdain, au sud de Tirat Zvi. Afin d'évacuer ces travailleurs, les Israéliens ont riposté en faisant feu sur les positions d'où tiraient les forces jordaniennes. A 14 h 20, des chars se sont joints à l'artillerie jordanienne pour tirer sur des travailleurs civils israéliens dans le même secteur et, à 15 heures, le tir jordanien s'était intensifié. Les Israéliens ont eu recours à un tir d'artillerie et à des chars pour mettre fin au tir jordanien et à 16 h 20, le calme était rétabli dans ce secteur.

A 16 h 35, les forces jordaniennes ont commencé à bombarder sans discernement de façon intensive et ininterrompue, les villages israéliens de Kfar Ruppin et Maoz Hayim. Les forces israéliennes ont riposté par un tir d'artillerie. Les Jordaniens ont toutefois continué à tirer. Pour mettre fin à ce tir, qui menaçait des vies humaines et risquait de provoquer des pertes matérielles, une action aérienne limitée a été ordonnée à 17 heures contre les positions d'artillerie jordaniennes.

L'échange de coups de feu a duré jusqu'à 18 heures; le calme est alors revenu dans le secteur.